

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
05/06/2018

L'an deux mille dix huit et le onze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH (Proc.)  
Mme CAHUZAC

D.C.M. N° 6.10  
Indemnité d'astreinte

Absents excusés :  
M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)  
Mme SAINT-SUPERY (Proc. M. ROUCH)

Absente : Mme TONELLO

Monsieur PIZZATO Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents du service technique peuvent être amenés à remplacer l'agent titulaire affecté au camping et aux installations sportives et ainsi assurer des astreintes. L'agent titulaire bénéficie d'un logement de fonction ce qui n'est pas le cas pour les agents remplaçants.

Monsieur le Maire propose qu'une indemnité d'astreinte au taux maximum soit versée aux agents de la filière technique effectuant ce remplacement et de payer les heures d'intervention en heures supplémentaires. Le montant de l'indemnité appliqué sera celui établi par arrêté ministériel en fonction de la période d'astreinte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**D E C I D E à l'unanimité des membres présents,**

- de verser une indemnité d'astreinte selon le barème établi par arrêté ministériel à tout agent de la filière technique quel que soit le grade amené à effectuer une astreinte ;

.../...

.2-

- de régler des heures supplémentaires en cas d'intervention par l'agent concerné.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le **14.06.2018**  
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 13 juin 2018

